## Ville du Creusot



## Carte d'identité et autorisation de baignade pour mineur de moins de 17 ans

Nom:	
Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse :	
Téléphone :	
Signature du représentant légal (bon pour autorisation)	Photo du mineur obligatoire

## Autorisation du représentant légal

(Obligatoire pour les mineurs de moins de 17 ans)
Tout enfant de moins de 12 ans (muni de sa carte) devra
également impérativement être accompagné d'une
personne majeure en tenue de bain, chargée d'assurer la
surveillance du mineur qu'il accompagne.

e soussigné(e) (nom et prénom du représentant égal)
Demeurant à (adresse)
Représentant légal de l'enfant mineur (nom et prénom de 'enfant)
autorise à pénétrer dans le complexe aquatique du Parc

l'autorise à pénétrer dans le complexe aquatique du Parc pendant l'année.

Je m'engage à veiller à ce que mon enfant respecte les règlements du Complexe Aquatique dont je déclare avoir pris connaissance, je dégage formellement la Ville du Creusot des conséquences de l'inobservation de ces règlements par l'enfant.



Le Creusot, le

Signature